

COORDINATION DES ECOLES PROFESSIONNELLES EN SOPHROLOGIE



Site Internet : ecoles.sophrologues.fr

LES ECOLES

INSTITUT DE SOPHROLOGIE RHONE-ALPES (LYON)
Directeur Christian GAGNAIRE 04 78 74 93 77

INSTITUT DE SOPHROLOGIE DE RENNES (MESSAC)
Directeur Pascal GAUTIER 02 40 79 38 55

INSTITUT DE SOPHROLOGIE RELATIONNELLE @ (AVIGNON)
Directeur Alain ZUILI 04 90 85 09 17

CENTRE D'ETUDES ET D'APPLICATION DE LA SOPHROLOGIE (PARIS)
Directeur Luc AUDOUIN 01 42 08 56 01

INSTITUT DE SOPHROLOGIE HUMANISTE (LILLE)
Directrice Jacqueline BAUDET 03 20 52 78 12

INSTITUT DE SOPHROLOGIE DU SUD-OUEST (TOULOUSE)
Directeur Alain ROSSIGNOL 06 16 99 27 51

ECOLE FRANCAISE DE SOPHROLOGIE (MONTPELLIER)
Directeur Norbert CASSINI 04 67 52 53 00

CENTRE DE FORMATION DES SOPHROLOGUES PROFESSIONNELS (PONT L'VEQUE)
Directeurs Bernard SANTERRE 06 83 60 05 92
Richard ESPOSITO 06 50 80 13 75

LA C.E.P.S.



**La Coordination des Ecoles
Professionnelles en Sophrologie.**

Qu'est-ce que c'est ?

La C.E.P.S. est une association 1901 qui a pour buts :

- D'organiser et de structurer la formation professionnelle des sophrologues.

- De faire avancer les démarches de reconnaissance de la profession de sophrologue en étant acteur des différents événements organisés à cet effet (Etats généraux, Congrès, etc....).

- De promouvoir la pratique et l'enseignement de la sophrologie.

- De coordonner la formation et réunir les écoles qui correspondent aux critères définis par la C.E.P.S.

Qui regroupe-t-elle ?

En 2010 la C.E.P.S. regroupe 8 écoles de formation situées à :

Avignon - Lille - Lyon - Montpellier - Paris - Pont l'évêque - Rennes - Toulouse

Les membres actuels de l'association sont constitués par le bureau :
Christian GAGNAIRE (Lyon) - Président
Alain ZUILI (Avignon) - Trésorier
Floriane BERTUCAT (Lyon) - Secrétaire

Et le conseil d'administration :
Alain ROSSIGNOL (Toulouse) - Anaïs ZUILI (Avignon) - Bernard SANTERRE (Pont l'évêque) - Jacqueline BAUDET (Lille) - Léa PETIT (Montpellier) - Luc AUDOUIN (Paris) - Norbert CASSINI (Montpellier) - Pascal GAUTIER (Rennes) - Régine PHILIP (Toulouse)

Quelle en est l'origine ?

La C.E.P.S. a été créée en 2000 par 4 directeurs d'écoles : Luc Audouin (Paris), Christian Gagnaire (Lyon), Bernard Santerre(Rennes), et Alain Zuli (Avignon).

Après avoir travaillé pendant de longues années avec le fondateur , le professeur Alfonso Caycedo, ils décident de quitter la fédération mondiale dirigée par celui-ci afin de maintenir vivantes les valeurs que prône la sophrologie et de pouvoir mieux réfléchir ensemble à la formation professionnelle et défendre le métier de sophrologue.

Ceci en toute convivialité, dans un esprit de collaboration réelle, en respectant la personnalité et les particularités de chaque école.

Quelles sont ses actions ?

Les premières initiatives s'articulent autour d'un souci commun de valorisation de la formation : 400 heures minimum de cours présentiels, validées par un stage pratique d'une douzaine d'heures et des unités de valeur obtenues dans les différentes écoles en fonction des thèmes d'intérêt du stagiaire pour sa pratique professionnelle future. Des documents communs sont élaborés : charte d'éthique, présentation de la sophrologie et du métier de sophrologue, diplôme, carte professionnelle...

La réflexion sur la qualité de la formation en sophrologie délivrée par les écoles de la C.E.P.S. est toujours à l'ordre du jour des réunions régulières de ses membres, ainsi que l'organisation de congrès et d'universités d'été qui permettent aux étudiants et aux professionnels confirmés de se rencontrer, d'échanger et d'enrichir leurs pratiques professionnelles.

Qu'a-t-elle inauguré ?

La C.E.P.S. est également à l'origine du Syndicat des Sophrologues Professionnels (S.S.P.), et des Etats Généraux de la Formation en Sophrologie (en collaboration avec le S.S.P. et la Société Française de Sophrologie).

Les buts du S.S.P. sont, entre autres, de représenter les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics et des corps constitués, de lutter contre toute dérive et généralement contre tout ce qui peut nuire, porter atteinte ou préjudice à l'honneur de la profession ou à ses intérêts moraux.

Les Etats Généraux ont permis à un grand nombre d'écoles qui se sentaient concernées par le devenir de la profession de se réunir pour réfléchir ensemble à l'amélioration des formations en sophrologie.

Que prévoit-elle ?

Au plan national, la C.E.P.S. prolongera, grâce à ses actions publiques, l'information sur les qualités de formation professionnelles qu'elle a initialisées. En partenariat avec toutes les organisations et les institutions officielles, elle maintiendra le cap d'une défense de la profession de sophrologues non thérapeutes.